

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA - Cohésion territoriale et appui aux
communes – Conservatoire à rayonnement
départemental

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION DU HALL D'ENTREE AVEC LA
SOCIETE DE PRODUCTION
« LES FILMS SUR MESURE »**

N° 2024 - D - 244

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Vu, la délibération n°44 du conseil communautaire du 16 mars 2023 approuvant les tarifs du conservatoire de GrandAngoulême pour l'année 2023/2024,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du tournage du film « Adieu Jean Pat », est approuvée la convention de mise à disposition du hall d'accueil du conservatoire Gabriel Fauré entre la société de production «Les films sur Mesure» située 11 rue des Saint Pères à Paris et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit la réalisation du tournage du film le mardi 16 juillet 2024 de 14h00 à 20h00.

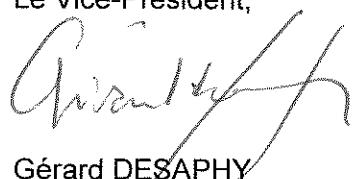
Article 3 – Cette mise à disposition est facturée par le conservatoire pour un montant total de 218,10 € net de taxes détaillé ci-après :

- 150 € au titre de la mise à disposition du hall d'entrée
- 30 € pour le coût des fluides
- 38,10 € pour l'intervention d'un agent SSIAP pour 2 heures.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 25 JUIL. 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Reçu en Préfecture
Le : 25 JUIL. 2024
Affiché ou notifié
Le : 25 JUIL. 2024